

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Emploi de chef d'équipe de sécurité incendie

MISSIONS	Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens
----------	---

Activités

ACTIVITES EXERCEES	
Activités principales	<ul style="list-style-type: none">* Hygiène et Sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie* Management de l'équipe de sécurité* Compte rendu aux autorités hiérarchiques* Application des consignes de sécurité* Lecture et manipulation des tableaux de signalisation* Rondes complémentaires de sécurité* Chef du PCS en situation de crise* Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances* Entretien et vérification élémentaire des installations de sécurité* Gestion des incidents ascenseurs* Accompagnement de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité
Activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none">* Délivrance des permis de feu* Formation des autres personnels

Compétences

	Hygiène et Sécurité du travail en matière de sécurité incendie
	* Réceptionner et transmettre des informations pour dangers graves et imminents (droit de retrait)

Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Connaître le code du travail (chapitre incendie) * Rédiger des documents internes * Connaître le droit d'arrêt des travaux
	Entretien et vérification élémentaire des installations de sécurité.
	*Effectuer le suivi du plan de contrôle réglementaire
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	*Disposer de connaissances en bureautique
	Management de l'équipe de sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> * Elaborer les plannings de son équipe * Programmer des activités * Vérifier les acquis * Contrôler les activités * Passer des consignes
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Disposer de connaissances en bureautique * Connaître les outils pédagogiques
	Rédiger des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
	* Elaborer de comptes rendus oraux et écrits
Principaux outils techniques	* Disposer de connaissances en bureautique
	Connaissance et mise en œuvre des consignes de sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> * Connaître les consignes et les mettre en œuvre * Faire le suivi de la main courante * Rendre compte * Etablir le planning des rondes * Gérer les incidents
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser le cahier de consignes * Tenir à jour le registre * Disposer de connaissances en bureautique
	Gestion des incidents ascenseurs
	<ul style="list-style-type: none"> * Veiller aux conséquences en matière de sécurité de l'arrêt d'un ascenseur de la batterie * Proposer des mesures visant à ne pas remettre en cause le niveau de sécurité

Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Réaliser des fiches actions
	Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
	* Mettre en œuvre ses connaissances et sa réactivité * Effectuer le suivi de l'entretien et de la vérification
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Disposer des notices et documents divers
	Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
	* Contrôle visuel
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Contrôler les rondes * Gérer les clés * Mettre en œuvre Moyens de communication * Manipuler l'éclairage
	Chef du PCS en situation de crise
	* Surveiller les installations du PCS * Communiquer avec le PCS * Assister le commandant des opérations de secours (COS)
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Effectuer des contrôles visuels * Faire preuve de réactivité
	Maintien des acquis des agents de sécurité et contrôle
	* Contrôler les connaissances * Former de ses personnels * Vérifier des acquis
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Mettre en place un référentiel du lieu d'exercice
	Délivrer des permis de feu
	* Analyser le risque généré par les travaux
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Créer des fiches feux
	Former des autres personnels
	* Former des services locaux de sécurité
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Utiliser les outils pédagogiques
	Accompagner la commission de sécurité incendie et d'accessibilité
	* Présenter le registre de sécurité * Répondre aux questions des agents de sécurité

EVALUATION S.S.I.A.P. 2

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination.
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Remarques	<p>Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultanée.</p> <p>Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues.</p> <p>Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.</p>			
Certification	<p>Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.</p> <p>Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.</p> <p>Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p>			